



Assemblée générale

Distr. générale
14 avril 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session
Point 151 de l'ordre du jour
Aspects administratifs et budgétaires
du financement des opérations de maintien
de la paix des Nations Unies

Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) : rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédits ouverts pour 2021/22	65 694 700
Dépenses de 2021/22	65 621 700
Solde inutilisé de 2021/22	73 000
Crédits ouverts pour 2022/23	65 958 600
Montant estimatif des dépenses de 2022/23 ^a	64 464 500
Montant estimatif du solde inutilisé de 2022/23 ^a	1 494 100
Projet de budget du Secrétaire général pour 2023/24	66 284 600
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2023/24	(307,100)
Recommandation du Comité consultatif pour 2023/24	65 977 500

^a Montant estimatif au 24 février 2023.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (2 mai 2023).



I. Introduction

1. Aux fins de son examen des rapports concernant le financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (A/77/613 et A/77/741), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a rencontré des représentantes et représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 4 avril 2023. On trouvera dans les rapports publiés sous les cotes A/77/767 et A/77/802, respectivement, les observations et recommandations formulées par le Comité consultatif sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général et celles portant sur les constatations et recommandations du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022.

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022

2. Par sa résolution 75/295, l'Assemblée générale a ouvert des crédits d'un montant brut de 65 694 700 dollars (montant net : 59 132 100 dollars) aux fins du fonctionnement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022. Le montant brut total des dépenses effectives de l'exercice s'est élevé à 65 621 700 dollars (montant net : 58 966 200 dollars), ce qui correspond à un taux d'utilisation des crédits de 99,9 %. Le solde inutilisé de 73 000 dollars (chiffre brut) correspond à l'incidence nette de la sous-utilisation des ressources destinées au personnel civil (1 854 500 dollars) et du dépassement des crédits au titre des dépenses opérationnelles (1 781 500 dollars). On trouvera une analyse détaillée des écarts au chapitre IV du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Base de soutien logistique pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 (A/77/613).

3. Durant la période considérée, un montant de 1 783 300 dollars a été réaffecté de la catégorie II (Personnel civil) à la catégorie III (Dépenses opérationnelles), afin de couvrir les dépassements de crédits imputables principalement au report de projets prévus pour les cycles budgétaires 2019/20 et 2020/21 en raison du dépassement de crédits pour le personnel civil. Le montant des dépenses liées au personnel civil a été moins élevé que prévu, en raison principalement de l'appréciation du dollar des États-Unis par rapport à l'euro, ainsi que des taux de vacance de postes plus élevés que prévu pour le personnel recruté sur le plan international et national (ibid., par. 81). À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité que les entités de maintien de la paix pouvaient redéfinir leurs priorités en matière d'allocation des ressources, y compris en reportant des activités opérationnelles.

4. Le Comité consultatif a été informé que les engagements non réglés de l'exercice 2020/21 s'élevaient à 2 121 900 dollars au 30 juin 2021, et ceux de l'exercice 2021/22 à 5 778 300 dollars au 30 juin 2022.

III. Informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

5. En ce qui concerne les dépenses effectives et le montant estimatif des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mars 2023, les dépenses s'élevaient à 47 637 700 dollars (montant brut). À la fin de l'exercice en cours, il devrait s'établir à 64 464 500 dollars, laissant

un solde inutilisé de 1 494 100 dollars, le taux prévu d'exécution du budget étant dès lors de 97,7 %.

6. Le Comité consultatif a également été informé qu'au 6 février 2023, le solde de trésorerie de la Base de soutien logistique des Nations Unies était de 37 400 000 dollars, ce qui suffisait à couvrir la réserve opérationnelle correspondant à trois mois de dépenses, soit 16 490 000 dollars.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024

A. Mandat et résultats attendus

7. La Base de soutien logistique des Nations Unies est opérationnelle à Brindisi depuis la fin de l'année 1994, date à laquelle le Secrétaire général et le Gouvernement italien ont signé un mémorandum d'accord régissant l'utilisation des biens et des installations de Brindisi par l'Organisation. Un premier additif, concernant le don de trois nouveaux entrepôts, a été signé le 7 décembre 2001. Un deuxième, concernant la cession de locaux et de terrains supplémentaires à la Base par le Gouvernement italien, a été signé le 4 août 2008. Un troisième, portant sur la cession de six bâtiments et d'un terrain non bâti, a été signé le 23 novembre 2011. Le 28 janvier 2009, le Secrétaire général et le Gouvernement espagnol ont signé un accord régissant l'utilisation des installations de Valence (Espagne) par l'Organisation. Un accord administratif complémentaire concernant l'utilisation par l'ONU de locaux à Valence a été signé le 16 mars 2009, et un additif à cet accord, prévoyant la mise à disposition de locaux supplémentaires par le Gouvernement espagnol dans cette ville, a été signé le 7 juin 2021 (A/77/741, par. 2).

8. La Base de soutien logistique des Nations Unies est une entité unique qui fonctionne à partir de deux sites situés à Brindisi et à Valence. Elle fournit dans le monde entier des services concernant les technologies géospatiales, l'informatique et les télécommunications, un appui logistique à la prestation de services et à la chaîne d'approvisionnement et une assistance technique en matière de gestion de l'environnement, et elle dispense les autres services d'appui qui sont nécessaires tout au long du mandat des autres missions, depuis la planification et la préparation de leur démarrage jusqu'à leur liquidation (ibid., par. 3). Les hypothèses budgétaires et les activités d'appui de la mission pour l'exercice 2023/24 sont exposées à la section I.B du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget pour cet exercice (ibid.).

B. Ressources nécessaires

9. Le projet de budget pour 2023/24, d'un montant de 66 284 600 dollars, est en augmentation de 326 000 dollars (0,5 %) par rapport aux crédits de 65 958 600 dollars ouverts pour 2022/23. On trouvera des renseignements au sujet de la variation entre les crédits ouverts pour 2022/23 et le montant des crédits demandés pour 2023/24 à la section III du projet de budget (ibid.).

1. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué	Dépenses	Montant alloué	Dépenses	Dépenses	Variation	
	2021/22	2021/22	2022/23	au 31 mars 2022	2023/24	Montant	Pourcentage
Personnel civil	45 326,4	43 471,9	44 939,6	30 666,2	43 303,0	(1 636,6)	(3,6)
Dépenses opérationnelles	20 368,3	22 149,8	21 019,0	16 971,5	22 981,6	1 962,6	9,3
Montant brut	65 694,7	65 621,7	65 958,6	47 637,7	66 284,6	326,0	0,5
Recettes provenant des contributions du personnel	6 562,6	6 655,5	6 890,4	4 595,6	6 368,1	(522,3)	(7,6)
Montant net	59 132,1	58 966,2	59 068,2	43 042,1	59 916,5	848,3	1,4
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–	–	–
Total	65 694,7	65 621,7	65 958,6	47 637,7	66 284,6	326,0	0,5

10. On trouvera à la section II.A. du projet de budget (ibid.) des informations sur les ressources financières demandées par site (Brindisi et Valence). Le montant des ressources demandées pour Brindisi s'élève à 53 482 400 dollars, soit une augmentation de 736 200 dollars (1,4 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2022/23 (52 746 200 dollars). Le montant des ressources demandées pour Valence s'élève à 12 802 200 dollars, soit une diminution de 410 200 dollars (3,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2022/23 (13 212 400 dollars).

2. Personnel civil

Catégorie	Effectif approuvé	Effectif proposé	Variation
	2022/23	2023/24	
Personnel recruté sur le plan international	142	143	1
Personnel recruté sur le plan national ^a	305	305	–
Emplois de temporaire ^b	2	2	–
Volontaires des Nations Unies	–	2	2

^a Agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

11. Le montant des dépenses prévues au titre du personnel civil s'élève à 43 303 000 dollars, ce qui représente une diminution de 1 636 600 dollars (3,6 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2022/23. Cette diminution s'explique principalement par une réduction des besoins au titre des agents des services généraux recrutés sur le plan national, en raison de l'augmentation prévue du taux de vacance de postes et de l'application d'un taux de change de 0,967 euro pour 1 dollar des États-Unis, contre un taux de 0,888 euro pour l'exercice 2022/23. Elle est compensée en partie par une augmentation des besoins au titre des Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international (ibid., par. 126 à 128).

Recommandations concernant les postes et les emplois de temporaire

12. Au total, 448 postes et 4 emplois de temporaire sont proposés pour l'exercice 2023/24, soit une augmentation nette de 1 poste et 2 postes de Volontaire des Nations Unies par rapport au tableau d'effectifs approuvé pour l'exercice 2022/23. Le budget proposé doit permettre de financer le déploiement de 145 agents recrutés sur le plan international [dont 2 titulaires d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions)], 305 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies. Au total, 36 personnes seront affectées au Centre Informatique et communications des Nations Unies à Valence, 2 membres du personnel resteront affectés au Bureau d'appui commun de Koweït et 412 personnes et 2 Volontaires des Nations Unies seront affectés à la Base de soutien logistique de Brindisi (ibid., par. 11). L'effectif proposé de 452 postes et emplois de temporaires fait apparaître les changements suivants (ibid., par. 12) :

a) La création d'un poste d'analyste de données (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2) au Bureau de la Directrice et de deux postes de Volontaire des Nations Unies soumis à recrutement international, l'un au Bureau de la Directrice et l'autre au Bureau de la Chef du Service de l'appui centralisé (voir également ibid., par. 98, 99 et 102) ;

b) Le reclassement de FS-6 à P-4 d'un poste de spécialiste de la gestion des installations (voir aussi ibid., par. 104) ;

c) Le transfert de quatre postes dans le Service de la chaîne d'approvisionnement : un poste d'assistant(e) au soutien logistique (agent(e) du Service mobile) serait transféré de la Section du déploiement du matériel et de sa réintégration dans les stocks à la Section de l'appui à la planification et à l'approvisionnement, et trois postes d'assistant(e) au soutien logistique (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) seraient transférés de la Section de l'appui à la planification et à l'approvisionnement à la Section du déploiement du matériel et de sa réintégration dans les stocks (voir également ibid., par. 107 à 109).

13. Comme suite à ses questions, le comité consultatif a été informé que la Base de soutien logistique des Nations Unies ne comptait actuellement aucun poste d'analyste de données, fonction nécessaire pour la prise de décisions fondées sur des données ainsi que pour l'évaluation de l'efficacité et le suivi d'autres indicateurs essentiels. Le (la) titulaire du poste communiquerait des informations précises et exploitables qui contribueraient à la réalisation des objectifs et orienteraient la prise de décisions. Responsable de l'analyse des résultats, il (elle) s'appuierait sur des mesures pertinentes et sur les indicateurs clés propres à la Base. Enfin, il (elle) appuierait les analyses de performance et les évaluations transversales portant sur l'ensemble de la Base. Grâce à lui (elle), les données serviraient à prévoir les futures tendances et à tirer des enseignements des événements passés et permettraient de quantifier les gains d'efficacité réalisés, comme l'a demandé l'Assemblée générale au paragraphe 59 de sa résolution 76/274. **Le Comité consultatif compte que l'analyste de données (P-2), en plus de contribuer à un suivi plus efficace et détaillé des gains d'efficacité réalisés (voir par. 41 ci-dessous), apportera un soutien aux petites missions de maintien de la paix dépourvues de capacités d'analyse de données.**

Taux de vacance

14. Dans son rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Secrétaire général indique que le Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget a fourni des orientations générales pour améliorer l'exactitude et la cohérence des taux de vacance appliqués dans les projets de budget pour l'exercice 2023/24, et faire en sorte que ceux-ci

reposit, dans la mesure du possible, sur des données réelles (A/77/779, par. 254). On trouvera dans le tableau ci-dessous un récapitulatif des taux de vacance constatés pour le personnel civil en 2021/22 et 2022/23 et de ceux proposés pour 2023/24.

Taux de vacance

(En pourcentage)

Catégorie	Taux budgétisé 2021/22	Taux effectif 2021/22	Taux budgétisé 2022/23	Moyenne de janvier à décembre 2022 ^a	Taux effectif au 31 mars 2023	Moyenne effective au 31 mars 2023	Prévisions 2023/24
Personnel civil							
Personnel recruté sur le plan international	13,0	16,5	13,0	18,4	19,0	19,6	15,5
Personnel recruté sur le plan national	4,0	6,6	4,0	5,9	7,2	6,1	5,9
Emplois de temporaire							
Personnel recruté sur le plan international	–	66,7	–	66,7	50,0	50,0	–

^a Les taux de vacance proposés ont été calculés à partir du taux de vacance moyen actuel sur 12 mois, enregistré entre janvier et décembre 2022, ou du taux de vacance effectif au 31 décembre 2022.

15. Le Comité consultatif note que les taux de vacance proposés pour le personnel recruté sur le plan international et le personnel recruté sur le plan national diffèrent des taux moyens réels et des taux effectifs au 31 mars 2023. **Le Comité consultatif rappelle les orientations générales visant à améliorer l'exactitude et la cohérence des taux de vacance retenus aux fins de l'établissement des projets de budget pour l'exercice 2023/24. Il est d'avis que des efforts doivent continuer d'être faits pour garantir que les taux de vacance proposés soient fondés, dans la mesure du possible, sur les taux effectifs. Lorsque les taux proposés sont différents des taux effectifs, des informations actualisées devraient être fournies à l'Assemblée générale au moment de l'examen du présent rapport, et une justification claire devrait être systématiquement présentée dans les futurs projets de budget et documents connexes, de même que des prévisions réalistes concernant les recrutements et les possibles vacances de postes à venir, autant que faire se peut.** Le Comité revient sur la question des vacances de postes dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/77/767).

Postes vacants et indemnité de fonctions

16. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2023, 50 postes, dont 10 dans des unités hébergées, étaient vacants. Au 23 mars 2023, 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national percevaient des indemnités de fonctions. **Le Comité consultatif compte que les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais.**

Autres questions relatives au personnel

Unités hébergées

17. Des informations sur les unités hébergées sont présentées aux paragraphes 71 à 83 du projet de budget (A/77/741). Il est indiqué que quatre unités sont actuellement hébergées à Brindisi, à savoir a) deux unités rattachées hiérarchiquement au Département des opérations de paix (la Force de police permanente, comprenant 36 postes, et le Corps permanent de spécialistes des

questions judiciaires et pénitentiaires, comprenant 7 postes) ; b) deux unités rattachées hiérarchiquement au Département de l'appui opérationnel (le Centre stratégique des opérations aériennes et le Groupe des organes centraux de contrôle pour le personnel des missions, comprenant respectivement 10 et 11 postes).

18. On trouve en annexe au rapport du Secrétaire général une évaluation de la Force de police permanente et du Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires (ibid., annexe III)¹. Partie intégrante de la Division de la police, qui relève du Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité (Département des opérations de paix), la Force de police permanente offre aux opérations de paix, quand elles en ont besoin, des services spécialisés liés aux activités de police et à d'autres aspects du maintien de l'ordre, notamment : a) des capacités nécessaires au démarrage des composantes Police ; b) une assistance lors des phases de transition ou de réduction des effectifs ; c) d'autres services de police spécialisés limités dans le temps qui sont indispensables aux composantes mais qui ne sont pas toujours disponibles dans les missions au moment voulu. La Force de police permanente opère en tant qu'unité hébergée de la Base de soutien logistique de Brindisi (dans le budget de laquelle elle est par ailleurs incluse) depuis le 1^{er} juillet 2009.

19. En ce qui concerne le Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires, qui fait également partie intégrante du Bureau de l'État de droit et des institutions chargées de la sécurité, il s'agit d'une équipe d'intervention rapide sur le terrain composée de spécialistes de l'état de droit, de la justice et des questions pénitentiaires qui se déploie auprès des opérations de paix des Nations Unies, généralement pendant les phases de démarrage, de montée en puissance et de transition des missions. Le rôle que joue le Corps permanent lors de ses déploiements a évolué au fil des ans, passant de la fourniture de moyens supplémentaires à l'apport de compétences plus spécialisées faisant défaut aux missions.

20. L'évaluation de la Force de police permanente indique que, depuis le 1^{er} janvier 2019, cette dernière a effectué 102 déploiements dans le cadre d'opérations de paix, l'accent ayant été notamment mis sur les missions dirigées par le Département des opérations de paix (ibid., par. 5). En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la Force de police permanente avait toujours un rôle à jouer, d'autant plus au vu des processus de transition et de réduction des effectifs en cours dans le secteur du maintien de la paix, dans le cas par exemple de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), mission en transition qui bénéficiait d'un appui continu de la Force (grâce à des déploiements et à distance). D'après les informations fournies, la Force jouerait un rôle croissant dans l'établissement de liens entre les effectifs de la police des Nations Unies déployés dans des opérations de maintien de la paix et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, à la fois avant et pendant les périodes de transition et après la clôture des missions. Le Comité a également été informé que la Force fournissait des services à l'échelle du système et que, conformément à la politique du Département des opérations de paix et du Département de l'appui opérationnel, elle était également susceptible de recevoir des demandes d'assistance de la part d'organisations intergouvernementales, d'organismes régionaux ou de pays qui n'avaient pas de mission des Nations Unies. À ce jour, la Force de police permanente avait soutenu non seulement des opérations de maintien de la paix, mais aussi la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation du Département des opérations de paix, le Département des affaires

¹ Dans sa résolution 76/277, l'Assemblée générale a fait sienne la recommandation du Comité consultatif tendant à ce qu'une évaluation des services proposés par la Force de police permanente et le Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires figure dans le prochain rapport sur la Base de soutien logistique des Nations Unies (voir A/76/760/Add.5, par. 31).

politiques et de la consolidation de la paix, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Bureau de la coordination des activités de développement et les bureaux des coordonnateurs et coordonnatrices résident(e)s, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Ainsi, elle pouvait apporter un soutien ciblé aux États Membres, non seulement dans le cadre d'opérations de maintien de la paix ou de missions politiques spéciales, mais aussi par l'intermédiaire des équipes de pays des Nations Unies. Pour faire face à l'augmentation des demandes d'appui, la Force pourrait avoir besoin de capacités supplémentaires dans des domaines tels que la criminalistique, les compétences nécessaires à la lutte contre la cybercriminalité, la gestion des frontières, l'analyse et la gestion des données relatives à la criminalité, et la protection des ressources naturelles (minéraux, forêts, etc.) (voir également *ibid.*, par. 3).

21. Dans l'évaluation, la Force de police permanente et le Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires se sont par ailleurs révélés des outils efficaces et efficients d'appui aux opérations de maintien de la paix, à des moments décisifs de leur existence, ceux-ci gardant donc toute leur pertinence dans le contexte actuel du maintien de la paix. Au vu des nombreux avantages qu'offrent ces deux entités, le Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité juge utile de mettre à disposition une expertise et des capacités similaires, facilement déployables, dans d'autres domaines de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité relevant de sa compétence, afin de soutenir les opérations de paix. Dans ce contexte, il a créé, grâce à un financement extrabudgétaire limité, le Corps permanent des spécialistes des questions de désarmement, de démobilisation et de réintégration (1 P-4), et le corps permanent des spécialistes de la réforme du secteur de la sécurité (1 P-5) en 2019 et 2021, respectivement.

22. En ce qui concerne les locaux occupés par la Force de police permanente, il a été indiqué au Comité consultatif que les dispositions prises en 2009, à savoir que la Force opérerait en tant qu'unité hébergée de la Base de soutien logistique des Nations Unies (dans le budget de laquelle elle serait par ailleurs incluse), s'étaient avérées fonctionnelles et présentaient un bon rapport coût-efficacité. Entité à déploiement rapide du Département des opérations de paix, la Force était en mesure de se rendre dans n'importe quel endroit du monde, rendant inutile le positionnement à plein temps d'équipes distinctes dans des lieux différents.

23. En ce qui concerne le déploiement sur le terrain, le Comité consultatif a reçu des informations montrant qu'en 2021/22, la Force de police permanente (36 personnes) avait effectué 1 919 jours de déploiement sur le terrain, dans le cadre notamment d'opérations d'assistance à distance, tandis que le Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires (7 personnes) en avait effectué 1 224. Pour la période 2022/23 (jusqu'à la fin février 2023), le nombre de jours de déploiement sur le terrain de ces deux entités était de 1 621 jours et 611 jours, respectivement. Les informations fournies indiquent également que le déploiement des effectifs existants de la Force de police permanente et du Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires se fait, pour l'essentiel, grâce à des fonds extrabudgétaires, qu'il s'agisse de fonds propres à la Force ou au Corps permanent, de fonds de projets de partenaires ou de fonds découlant d'un partage des coûts (voir annexe). Le Comité consultatif note que, pendant l'exercice 2021/22, les membres du personnel approuvé de la Force de police permanente ont été déployés en moyenne 53,3 jours chacun, ce chiffre passant à 174,8 jours par personne pour le Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires, dans le cadre notamment d'opérations d'assistance à distance.

24. Le Comité consultatif note que la Force de police permanente et le Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires ont évolué au fil du temps et qu'ils proposent maintenant leurs services à l'ensemble du système des Nations Unies. Il compte que ces deux entités continueront de donner la priorité à la fourniture d'une assistance aux opérations de maintien de la paix et que des informations détaillées sur les taux de déploiement sur le terrain, sur les indicateurs de la charge de travail du personnel en service et sur le modèle de recouvrement des coûts appliqué pour soutenir les activités financées au moyen de fonds extrabudgétaires seront incluses dans le prochain budget relatif à la Base de soutien logistique des Nations Unies.

Représentation géographique

25. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'au 17 mars 2023, sur les 115 fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, 23 venaient d'États d'Afrique, 20 d'États d'Asie et du Pacifique, 15 d'États d'Europe orientale, 11 d'États d'Amérique latine et des Caraïbes et 46 d'États d'Europe occidentale et d'autres États. **Le Comité consultatif compte que la Base de soutien logistique des Nations Unies redoublera d'efforts pour parvenir à une représentation géographique équitable des États Membres parmi son personnel.**

Représentation équilibrée des genres

26. À sa demande de précisions, le Comité consultatif a également été informé qu'en 2021/22, les femmes avaient compté pour 30 % des membres du personnel recruté sur le plan international et pour 35 % des agents des services généraux recrutés sur le plan national. Pour la période 2023/24 (jusqu'au 28 février 2023), les femmes représentaient 33 % du personnel recruté sur le plan international et 35 % des agents des services généraux recrutés sur le plan national. **Le Comité consultatif note l'augmentation du pourcentage de femmes parmi le personnel recruté sur le plan international et compte que la Base de soutien logistique des Nations Unies poursuivra ses efforts pour parvenir à une représentation équilibrée des genres dans son personnel.**

Gestion prévisionnelle des besoins en personnel

27. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le dernier examen des effectifs de la Base de soutien logistique des Nations Unies avait eu lieu en 2017 et qu'un exercice de gestion prévisionnelle des besoins en personnel était en cours en mars 2023. D'après le Secrétariat, la Base de soutien logistique avait l'intention d'évaluer l'opportunité et la faisabilité d'employer des administrateur(trice)s recruté(e)s sur le plan national durant l'exercice en cours, ce type de poste pouvant être envisagé dans les domaines administratif et technique et étant susceptibles d'attirer des professionnels locaux hautement qualifiés, tels que des ingénieurs. **Le Comité consultatif prend note de l'intention de la Base de soutien logistique des Nations Unies d'évaluer l'opportunité et la faisabilité de créer des postes d'administrateur(trice)s recruté(e)s sur le plan national en son sein et attend avec intérêt de recevoir de plus amples informations sur la question dans le prochain rapport sur le budget.** Le Comité revient sur la question de l'examen des besoins en personnel civil dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/77/767).

28. **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil soient approuvées.**

3. Dépenses opérationnelles

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué 2021/22	Dépenses 2021/22	Montant alloué 2022/23	Dépenses au 31 mars 2023	Dépenses prévues 2023/24	Variation	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) - (3)	(7) = (6)/(3)
Dépenses opérationnelles							
Consultants et services de consultants	160,6	283,5	144,5	218,0	173,4	28,9	20,0
Voyages officiels	451,6	415,5	359,2	354,7	413,4	54,2	15,1
Installations et infrastructures	5 607,2	6 279,8	5 700,8	4 962,1	6 885,8	1 185,0	20,8
Transports terrestres	381,7	511,1	381,7	387,8	566,8	185,1	48,5
Opérations aériennes	6,3	7,2	3,0	9,4	9,0	6,0	200,0
Opérations maritimes ou fluviales	—	—	—	—	—	—	—
Communications et informatique	12 706,3	13 454,1	13 345,5	10 273,2	13 772,3	426,8	3,2
Santé	87,3	64,1	68,8	28,7	72,2	3,4	4,9
Fournitures, services et matériel divers	967,3	1 134,5	1 015,5	737,6	1 088,7	73,2	7,2
Total (dépenses opérationnelles)	20 368,3	22 149,8	21 019,0	16 971,5	22 981,6	1 962,6	9,3

29. Le montant des ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles pour l'exercice 2023/24 s'élève à 22 981 600 dollars, ce qui représente une augmentation de 1 962 600 dollars (9,3 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2022/23. Cette augmentation est due à l'accroissement des dépenses prévues pour les installations et infrastructures, les communications et l'informatique, les transports terrestres, les fournitures, services et matériel divers, les voyages officiels, les consultants et les opérations aériennes.

30. **Le Comité consultatif n'est pas entièrement convaincu que les explications données justifient pleinement certains des montants énumérés ci-dessous et formule les observations et recommandations suivantes :**

a) *Voyages officiels* : les ressources demandées pour 2023/24 s'élèvent à 413 400 dollars, contre un montant alloué de 359 200 dollars en 2022/23, soit une augmentation de 54 200 dollars. **Le Comité consultatif réaffirme qu'il faudrait recourir davantage aux réunions virtuelles et aux outils de formation en ligne, réduire au minimum les voyages à des fins de participation à des ateliers, à des conférences ou à des réunions et, lorsque de tels voyages sont proposés, présenter des justifications détaillées. Il recommande donc une réduction de 30 % (16 300 dollars) du montant des ressources demandées au titre des voyages officiels (54 200 dollars) ;**

b) *Installations et infrastructures* : le montant des ressources demandées, soit 6 885 800 dollars, représente une augmentation de 1 185 000 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2022/23. D'après les informations fournies, cette augmentation tient principalement à l'accroissement des besoins au titre de la construction, de la transformation, de la rénovation et des gros travaux d'entretien

(526 200 dollars). Le Comité consultatif note des retards dans la mise en œuvre des projets de construction, et constate donc que les dépenses engagées jusqu'à présent pour la période actuelle sont peu élevées, puisque, au 31 décembre 2022, seuls 337 000 dollars avaient été dépensés sur un montant alloué de 1 124 400 dollars. **Compte tenu du faible niveau des dépenses engagées, le Comité consultatif recommande de réduire de 15 % (soit 176 400 dollars) le montant de l'augmentation des ressources demandées au titre des installations et infrastructures, exception étant faite des ressources supplémentaires demandées pour l'achat de carburants et de lubrifiants (1 176 300 dollars) ;**

c) *Transports terrestres* : les ressources demandées, d'un montant de 566 800 dollars, représentent une augmentation de 185 100 dollars (48,5 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2022/23. Cette augmentation est principalement due à l'accroissement des besoins en matière de réparation et d'entretien. Le Comité consultatif note qu'en 2020/21, la Base de soutien logistique des Nations Unies avait entamé la mise en œuvre d'un plan visant à remplacer 12 véhicules, en commençant par l'acquisition de 2 véhicules électriques (A/76/730, par. 162). Il note également que pour la période en cours (au 28 février 2023), les dépenses ayant trait à l'acquisition de véhicules s'élèvent déjà à 66 900 dollars, contre des crédits ouverts de 46 000 dollars. Le Comité estime que l'acquisition de nouveaux véhicules devrait se traduire par une réduction des besoins en matière d'entretien et de réparation. **Compte tenu de ce qui précède, le Comité consultatif recommande de réduire de 15 % (71 700 dollars) le montant des ressources demandées au titre des transports terrestres, exception étant faite de celles ayant trait à l'achat de carburants et de lubrifiants (478 100 dollars) ;**

d) *Communications et informatique* : les ressources demandées, d'un montant de 13 772 300 dollars, représentent une augmentation de 426 800 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2022/23. L'augmentation des ressources demandées tient principalement à l'entretien du matériel de communications et d'informatique et à la fourniture de services d'appui informatique, concernant notamment : i) la maintenance et l'amélioration de l'application Environment Action Planning and Performance ; ii) l'appui et l'hébergement d'une plateforme libre pour les examens (A/77/741, par. 134). **Le Comité consultatif estime que la Base de soutien logistique des Nations Unies devrait être en mesure de faire progressivement diminuer le montant des ressources supplémentaires demandées à des fins d'entretien et recommande donc de réduire de 10 % (42 700 dollars) le montant de l'augmentation des ressources demandées au titre des communications et de l'informatique (426 800 dollars).**

31. En ce qui concerne le carburant, le Comité consultatif note, sur la base des informations complémentaires lui ayant été fournies, qu'un montant total de 161 041 dollars est inscrit au budget pour deux catégories budgétaires, soit une augmentation de 68 241 dollars, principalement due à des prévisions de dépenses plus élevées que dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23. Les prévisions s'établissent comme suit : a) Brindisi : 1,096 dollar par litre pour le carburant destiné aux véhicules (contre 0,515 dollar par litre), et 1,096 dollar par litre pour le carburant destiné aux installations et infrastructures (contre 0,575 dollar par litre) ; b) Valence : 1,824 dollar par litre pour le carburant destiné aux installations et infrastructures (contre 1,000 dollar). Le Comité revient sur la question des carburants et des lubrifiants dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/77/767).

32. **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées au paragraphe 30 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles soient approuvées.**

V. Questions diverses

Services fournis à d'autres entités et recouvrement des coûts

33. Des informations sur les services fournis aux autres entités et une analyse des montants qu'il est prévu de recouvrer en 2023/24 sont données aux paragraphes 67 à 70 et dans les tableaux 2 et 3 du rapport sur le projet de budget (A/77/741). La Base de soutien logistique des Nations Unies continuera de fournir des services ayant trait aux technologies géospatiales, aux technologies de l'informatique et des communications et à la chaîne d'approvisionnement à des bureaux et départements du Secrétariat des Nations Unies qui ne sont pas concernés par le maintien de la paix, ainsi qu'à diverses entités du système des Nations Unies, telles que des fonds et programmes, selon la formule du recouvrement des coûts. Elle assurera par ailleurs des services de formation, d'entreposage, d'entretien et de gestion du matériel à distance, toujours sans marge bénéficiaire. Les coûts à recouvrer sont établis à partir des grilles de tarifs approuvées, qui sont examinées chaque année par le Bureau du (de la) Contrôleur(se). Le montant à recouvrer pour 2023/24 est estimé à 15 093 000 dollars, contre 14 390 600 dollars pour 2022/23 (voir A/76/730, tableau 2).

34. La Base de soutien logistique des Nations Unies a l'intention d'utiliser les montants qu'il est prévu de recouvrer pour financer 15 emplois de temporaire (autre que pour les réunions), soit 9 emplois d'agent des services généraux soumis à recrutement international et 6 emplois d'agent des services généraux soumis à recrutement national (A/77/741, par. 70). À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif que le Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget autorisait le financement de postes au moyen de fonds extrabudgétaires si celui-ci pouvait se faire grâce aux montants recouverts. Le nombre de postes concernés était directement lié aux ressources nécessaires pour fournir les services convenus et aux fonds obtenus dans le cadre du plan de dépenses annuel approuvé par le Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget. Les effectifs étaient revus chaque année afin d'être adaptés aux activités prévues et aux fonds correspondants. Les offres d'emploi ayant trait à des postes devant être financés au moyen de fonds recouverts comportaient une clause indiquant que leur financement était de nature extrabudgétaire et que leur renouvellement dépendait de la disponibilité des fonds.

35. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau ci-dessous sur les recettes de la Base de soutien logistique des Nations Unies, classées par origine des fonds, de 2018/19 à 2022/23 :

Recettes de la Base de soutien logistique des Nations Unies, par origine des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice budgétaire</i>	<i>Contributions statutaires</i>	<i>Recouvrement des coûts</i>	<i>Ressources extrabudgétaires</i>
2018/19 (montant effectif)	82 078,8	8 661,5	–
2019/20 (montant effectif)	63 266,5	9 767,9	1 830,3
2020/21 (montant effectif)	62 053,1	12 514,5	817,2
2021/22 (montant effectif)	65 621,7	15 642,2	197,1
2022/23 (montant approuvé)	65 958,6	14 390,6	1 562,8

36. Le Comité consultatif a également été informé que la Base de soutien logistique des Nations Unies ne procédait à aucune opération de recouvrement des coûts concernant les membres du personnel (du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Centre international de calcul des Nations Unies et d'autres

prestataires tiers, notamment) qui travaillaient dans le cadre d'un accord contractuel conclu avec le Département de l'appui opérationnel sur des fonctions et activités mandatées par ce dernier. Cet arrangement était conforme aux dispositions des accords conclus avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, le Centre international de calcul des Nations Unies et d'autres prestataires tiers, qui exigeaient la mise à disposition d'espaces de travail et de bureaux adéquats ainsi que de l'infrastructure et de l'assistance correspondantes.

37. Le Comité consultatif rappelle qu'il estime que l'Assemblée générale devrait disposer d'informations complètes et transparentes sur les services fournis à d'autres entités, les ressources nécessaires pour assurer la prestation de ces services et les différentes modalités de financement et de recouvrement des coûts, ainsi que sur la comptabilisation des recettes et des dépenses correspondantes (voir également A/76/760/Add.5, par.44, A/75/822/Add.10, par. 43 et A/74/737/Add.6, par. 26). Le Comité revient sur la question du recouvrement des coûts dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/77/767).

Occupation des locaux par du personnel n'appartenant pas à la Base de soutien logistique des Nations Unies

38. Des informations relatives aux vacataires et personnel occupant les locaux de Brindisi et de Valence sont fournies aux paragraphes 63 à 66 et au tableau 1 du rapport sur le projet de budget (A/77/741). Dans son rapport, le Secrétaire général estime que 862 membres du personnel d'appui d'autres entités travaillant à temps plein occuperont des locaux de la Base de soutien logistique des Nations Unies en 2023/24 (221 personnes à Brindisi et 641 à Valence), contre 786 personnes en 2021/22 et 732 personnes (estimation) en 2022/23. Sur ces 862 membres du personnel d'appui, 825 assumeront des fonctions liées à l'informatique et aux communications, et les 37 autres seront rattachés au Syndicat du personnel des missions hors Siège des Nations Unies ou à l'équipe chargée de la maintenance des données de base ou exerceront d'autres fonctions (voir *ibid.*, par. 66 et tableau 1).

39. Le Comité consultatif a été informé que les accords bilatéraux unissant d'autres entités des Nations Unies et les gouvernements espagnol et italien étaient indépendants de ceux conclus par l'Organisation dans son ensemble avec lesdits gouvernements. Néanmoins, les dispositions des accords conclus par l'Organisation avec les pays hôtes (en matière de conditions, de privilèges et d'immunités) s'appliquaient également aux autres entités des Nations Unies hébergées à Brindisi et à Valence. Aux termes de l'accord conclu entre l'Espagne et l'ONU, l'Espagne mettait les locaux de Valence à la disposition de l'Organisation afin que celle-ci les utilise pour appuyer ses opérations de maintien de la paix et des opérations connexes. L'Espagne pouvait également mettre les locaux à la disposition d'autres entités des Nations Unies, telles que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Organisation internationale pour les migrations, avec l'accord du département de l'appui opérationnel. Le Comité a par ailleurs été informé que les coûts entraînés par le partage des installations avec du personnel n'appartenant pas à la Base de soutien logistique des Nations Unies, qui fournissait un appui à d'autres entités des Nations Unies hébergées dans les locaux de Brindisi et de Valence avec lesquelles la Base de soutien avait conclu un accord de niveaux de services, étaient intégralement recouverts dans le cadre du dispositif de recouvrement des coûts.

Élimination de certaines dépenses, réduction des coûts et amélioration de l'efficacité

40. Comme suite aux questions du Comité consultatif, des informations ont été fournies concernant les résultats obtenus en matière d'élimination de certaines dépenses, de réduction des coûts et d'amélioration de l'efficacité grâce à l'adoption, par la Base de soutien logistique des Nations Unies, des mesures relatives à la chaîne d'approvisionnement suivantes :

a) Programme de restitution, de remise à neuf et de réutilisation : la remise en état des 103 premiers biens récupérés dans le cadre de la liquidation de l'opération hybride de l'Union africaine et des Nations Unies au Darfour (MINUAD) devrait permettre d'éliminer des dépenses de l'ordre de 10 à 12 millions de dollars. Au 22 mars 2022, un montant de 937 200 dollars avait déjà été économisé, grâce à la remise en état de 7 biens.

b) Réduction des niveaux de stocks des missions : une attention particulière est portée, dans le nouveau projet de gestion des pièces de rechange, aux stocks de grande taille de pièces de rechange détenus par les missions, qu'il est prévu de réduire de 10 à 15 % d'ici au troisième trimestre de 2024.

c) Réduction de la quantité de biens détenus par les missions : la distribution des biens excédentaires à d'autres entités par l'intermédiaire du centre d'échanges et l'examen semi-automatique de chaque demande d'achat soumise par les missions permettent d'éliminer certaines dépenses. À titre indicatif, on peut considérer que, au cours des deux derniers cycles budgétaires, les activités menées par la Base de soutien logistique des Nations Unies en lien avec des biens excédentaires résultant de la liquidation de la MINUAD ont permis d'éliminer 53,9 millions de dollars de dépenses. Pour les périodes à venir, on peut s'attendre à ce que les activités du centre d'échanges permettent des économies de 2 à 4 millions de dollars par an.

41. Le Comité consultatif a également été informé que la Base de soutien logistique des Nations Unies était parvenue à éliminer certaines dépenses, à réduire les coûts et à améliorer l'efficacité grâce à l'adoption de diverses mesures dans le domaine des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications :

a) Fourniture d'un appui à distance aux missions en matière d'informatique et de communications : la gestion et l'exploitation à distance et de façon centralisée des équipements d'infrastructure informatique dans les missions, ainsi que les services d'appui connexes, permettent de réduire l'empreinte du personnel des services informatiques sur le terrain et de réaliser des économies sur les coûts opérationnels, tout en garantissant une disponibilité continue des systèmes. Sur la base d'une analyse coûts-avantages, il a été estimé que 2 millions de dollars par an pouvaient être économisés grâce au regroupement et à la centralisation du personnel d'appui informatique à la Base de soutien logistique.

b) Camp intelligent des Nations Unies : le système de surveillance à distance des infrastructures de terrain (Unite FRIM) est une solution fondée sur l'Internet des objets, adaptée aux besoins particuliers de l'Organisation des Nations Unies, qui permet de réduire les coûts opérationnels et de prolonger la durée de vie des actifs, ainsi que d'obtenir des données réelles fiables sur la consommation et l'utilisation, lesquelles peuvent être utilisées pour éclairer la prise de décisions et améliorer le contrôle de la consommation en temps réel, favorisant de la sorte une meilleure précision de la planification et de la budgétisation concernant la consommation future. La solution Unite FRIM permet également une détection précoce des incidents ; contribue à accroître la disponibilité et le temps de fonctionnement des équipements des infrastructures surveillées ; favorise une meilleure planification de la maintenance en réduisant les temps d'arrêt non prévus ; fournit de nombreuses

informations sur les modes d'utilisation, lesquelles permettent de repérer les possibilités de gains d'efficacité et de réduction des coûts.

c) Système de radio numérique TETRA : ce système numérique sur IP offre une grande souplesse en matière de réseautique et permet notamment de mettre en place une infrastructure de commutation centralisée capable de fournir des services d'appui à toutes les missions sur le terrain, qu'il s'agisse de services de données ou de services vocaux. Actuellement, 10 missions et entités sont connectées au système TETRA, qui présente notamment pour avantage de pouvoir être étendu, et ce avec facilité, de permettre une réduction des stocks de matériel ainsi que des besoins en matière de refroidissement, et de contribuer à la réalisation d'économies d'échelle, grâce à la réduction des infrastructures.

d) M-Products : ces solutions technologiques modulaires permettent aux opérations sur le terrain d'être agiles et réactives face aux situations de crise et de réduire leur dépendance aux combustibles fossiles, conformément aux objectifs de développement durable. Il s'agit de salles d'équipement informatique modulaires et autonomes en énergie, utilisées sur des sites se trouvant dans des environnements complexes, souvent dépourvus d'infrastructure informatique. Au 22 mars 2023, un total de 160 solutions modulaires avaient été installées dans 10 opérations sur le terrain. Le coût de production d'un de ces éléments est estimé à environ 120 000 dollars, contre 450 000 dollars pour des solutions commerciales comparables.

42. Le Comité consultatif compte que le prochain rapport sur la Base de soutien logistique des Nations Unies contiendra des informations actualisées et détaillées sur la suppression de certaines dépenses, la réduction des coûts et la recherche de gains d'efficacité, conformément au paragraphe 59 de la résolution 76/274 de l'Assemblée générale.

Stocks pour déploiement stratégique et gestion des stocks

43. À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif que, l'Assemblée générale n'ayant pas pris de décision sur le nouveau concept de stocks pour déploiement stratégique lors de sa soixante-seizième session, seuls des projets pilotes limités étaient mis en œuvre (voir [A/76/730](#), annexes III et IV, et [A/76/760/Add.14](#)). La catégorisation du contenu des stocks pour déploiement stratégique visait à recenser les articles propres à figurer dans les stocks pour déploiement régional, et la Base de soutien logistique des Nations Unies travaillait sur un projet pilote d'inventaire géré par les fournisseurs concernant les émetteurs-récepteurs radio portatifs, mobiles et fixes, lequel devait s'achever au quatrième trimestre de 2022/23.

44. En ce qui concerne la gestion des stocks des missions, le Comité consultatif a reçu des informations sur le projet d'« entrepôt intelligent », qui vise à faire des opérations d'entreposage, jusqu'ici axées sur la « conservation », des opérations à valeur ajoutée, centrées sur le service à la clientèle, lesquelles contribueront à la mise en œuvre de la stratégie des Nations Unies sur la chaîne d'approvisionnement. Ce projet, qui porte en particulier sur la visibilité de bout en bout de la chaîne d'approvisionnement s'agissant des biens, du matériel et des stocks, devrait permettre de rendre les opérations d'entreposage plus rentables et plus faciles à gérer. Le projet est financé au moyen de fonds destinés à l'entrepôt central de la Base de soutien logistique des Nations Unies et au paiement d'honoraires de conseil, dont le montant s'élève à 126 864 dollars pour les exercices 2021/22 et 2022/23.

45. Le Comité consultatif a également été informé que le transfert de trois assistants au soutien logistique (agents des services généraux recrutés sur le plan national) vers la Section du déploiement du matériel et de sa réintégration dans les stocks

permettrait de mieux repérer les actifs excédentaires et d'accroître la surveillance de l'obsolescence des stocks, ainsi que de proposer des conseils de manière proactive, le tout dans l'objectif de garantir une utilisation optimale des actifs et de contribuer à la conservation de stocks d'une taille adéquate au niveau mondial. Il lui a par ailleurs été indiqué que ce changement était proposé dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation du Comité des commissaires aux comptes tendant à ce que l'Administration crée un mécanisme central d'analyse et de contrôle de l'exécution permettant d'analyser les immobilisations corporelles et les stocks de l'ensemble des missions et centres de services (A/76/5 (Vol. II), chap. II, par. 134). On lui a en outre fait savoir que des inspections virtuelles étaient possibles grâce aux outils développés, mais que leur succès dépendrait de l'exactitude des données et nécessiterait une coopération étroite avec les entités de terrain. Les mesures prises faciliteraient par ailleurs le renforcement des capacités des missions, contribueraient aux opérations de réduction des effectifs et de liquidation, et amélioreraient la fourniture d'une assistance technique et d'une aide à l'évaluation à distance.

46. Le Comité consultatif a été informé que, conformément au dispositif de délégation des pouvoirs établi en 2019, il avait été indiqué, s'agissant du transfert d'actifs et du rôle du centre d'échanges, que de nouvelles opérations d'achat ne devaient être entreprises qu'après que toutes les autres options d'approvisionnement (à savoir à partir de la réserve de matériel de l'ONU, au moyen du matériel excédentaire d'autres missions, ou à partir des stocks pour déploiement stratégique) avaient été envisagées. Les missions ont été invitées à demander des précisions sur ces options d'approvisionnement à la Base de soutien logistique des Nations Unies.

47. Le Comité consultatif compte que le prochain rapport sur la Base de soutien logistique des Nations Unies contiendra des informations sur les efforts déployés pour optimiser la gestion des stocks dans les entités de maintien de la paix, et notamment des précisions sur les progrès accomplis dans le renforcement du rôle du Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement en vue de centraliser les fonctions d'analyse et d'exécution en matière de gestion des stocks.

Informatique et communications

48. Dans son rapport, le Secrétaire général indique qu'en 2023/24, un total de 47 personnes (23 fonctionnaires et 24 vacataires) du Bureau de l'informatique et des communications sera installé à la Base de soutien logistique des Nations Unies (42 à Valence et 5 à Brindisi). En outre, cette dernière recouvrera un montant de 7 484 300 dollars auprès du Bureau au titre de services d'hébergement, du stockage des données, de services de connexion, du suivi des événements, de services de plateforme et de services d'application (A/77/741, tableaux 1 et 2). À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif que, conformément à la résolution 63/262 de l'Assemblée générale, le Bureau de l'informatique et des communications constituait une unité indépendante faisant l'objet d'un chapitre distinct dans le budget, qui assurait une direction centrale forte aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre, dans l'ensemble de l'Organisation, de normes et activités informatiques et télématiques de nature à garantir la bonne utilisation des ressources, la modernisation des systèmes informatiques et l'amélioration des services informatiques et télématiques offerts à l'Organisation. La Base de soutien logistique des Nations Unies était pleinement en phase avec le dispositif de gouvernance, les politiques et les normes du Bureau pour toutes les questions ayant trait à l'informatique et aux communications, y compris en matière de cybersécurité, ce à quoi veillaient les différents organes de gouvernance mis en place et pilotés par le Bureau, notamment le Comité des politiques en matière d'informatique et de communications et le Comité d'étude de l'architecture.

49. Le Comité consultatif a également été informé que, dans le cadre de la réforme de la gestion, le Bureau de l'informatique et des communications prévoyait que la planification, la direction et l'exécution globale des activités seraient gérées au Siège de l'ONU, les opérations locales étant quant à elles soutenues par la mise en œuvre de solutions technologiques globalisées fournies par le Centre de services mondial de Brindisi et le Centre Informatique et communications des Nations Unies à Valence. La Base de soutien logistique des Nations Unies avait pour mission de fournir aux opérations de maintien de la paix des services et des solutions rapides, efficaces, rationnels et responsables. Elle fournissait des services à l'échelle du Secrétariat dans les domaines de l'informatique et des communications et de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que dans d'autres domaines.

50. Le Comité consultatif prend note des rôles respectifs du Bureau de l'informatique et des communications et de la Base de soutien logistique des Nations Unies et souligne que la coordination et la coopération sont essentielles pour gagner en efficacité et éviter les doubles emplois. On trouvera un examen plus détaillé de la question dans le rapport du Comité consultatif sur la stratégie Informatique et communications (A/77/7/Add.22).

Dispositif de modulation des ressources

51. Le dispositif de modulation des ressources fait l'objet des paragraphes 53 à 62 du rapport sur le budget (A/77/741). Grâce à son dispositif de modulation des ressources, la Base de soutien logistique des Nations Unies peut moduler ses services, à la hausse ou à la baisse, en fonction des besoins, et l'un des principes clés de ce dispositif est la nécessité d'assurer des capacités de base en matière de services et d'appui tout en garantissant la rétention des connaissances et compétences essentielles dans des domaines vitaux. Il est possible de prévoir en complément, le cas échéant, des services ou des capacités contractuels, en fonction de la charge de travail. Ces capacités contractuelles englobent des accords passés avec d'autres organismes des Nations Unies, qui sont révisés chaque année et ajustés en fonction de la demande et des résultats prévus, des contrats passés avec des fournisseurs commerciaux et le recours à des vacataires.

52. Dans son rapport, le Secrétaire général indique qu'au cours des 10 dernières années, le budget global de la Base de soutien logistique des Nations Unies a suivi la tendance à la baisse des budgets des missions de maintien de la paix de l'Organisation, dont le montant total a diminué de 17 % (passant de 7 181,6 millions de dollars à 5 971,7 millions de dollars), alors que le portefeuille des services prescrits que la Base propose aux missions s'est étoffé. En 2012/13, le budget approuvé de la Base s'élevait à 68,6 millions de dollars, tandis que le budget approuvé pour 2022/23 est de 66,0 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 2,6 millions de dollars (3,8 %). Au cours des 10 dernières années, le Service de la chaîne d'approvisionnement s'est vu confier des fonctions essentielles supplémentaires dans les domaines de l'appui technique à la gestion de l'environnement, de la gestion des prestations des fournisseurs sur le terrain, de l'aide à la planification de la chaîne d'approvisionnement et de l'« usine à solutions », entre autres. Au cours de la même période, le Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications a aussi étoffé son portefeuille de services (ibid., par. 55, 58 et 59).

53. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la combinaison des effectifs de base et des services contractuels dans le dispositif de modulation des ressources reflétait le fait que les services fournis par la Base de soutien logistique des Nations Unies étaient de nature globale et consultative, et qu'ils pouvaient être adaptés aux circonstances et aux demandes spécifiques de

chaque mission ou groupe de missions. En revanche, le dispositif de modulation des ressources du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) était axé sur les activités de traitement administratif et reposait sur l'analyse de l'équivalent plein temps fondée sur le temps consacré à chaque opération et le volume annuel des échanges prévu, compte tenu de l'augmentation ou de la diminution des effectifs autorisés pour les entités clientes pour l'année suivante, ce qui déterminerait la charge de travail attendue et les changements ultérieurs dans les besoins en ressources.

54. **Le Comité consultatif prend note des mesures qui ont été prises pour affiner le dispositif de modulation des ressources et rappelle sa recommandation, approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/295, visant à ce que le dispositif soit encore affiné ; il faut en particulier que les activités modulables soient recensées, que le dispositif soit appliqué de manière cohérente et que tous les dispositifs de modulation tiennent compte, entre autres, des facteurs ayant trait au volume de travail et des gains d'efficacité (voir A/76/760/Add.5, par. 48 et A/75/822/Add.10, par. 46). Il compte que de plus amples informations figureront dans le prochain rapport sur la Base de soutien logistique des Nations Unies.** Le Comité formule d'autres observations concernant la modulation des ressources dans son rapport sur le Centre de services régional d'Entebbe.

VI. Conclusion

55. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 figurent à la section VI du rapport sur l'exécution du budget (A/77/613). **Le Comité consultatif recommande que le montant de 73 000 dollars représentant le solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 ainsi que le montant de 173 500 dollars correspondant aux produits divers et ajustements de l'exercice clos le 30 juin 2022, soit 70 900 dollars (produits divers ou accessoires) et 133 300 dollars (annulation d'engagements d'exercices antérieurs), déduction faite des pertes liées aux placements (30 700 dollars), soient déduits de celui des ressources à prévoir pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024.**

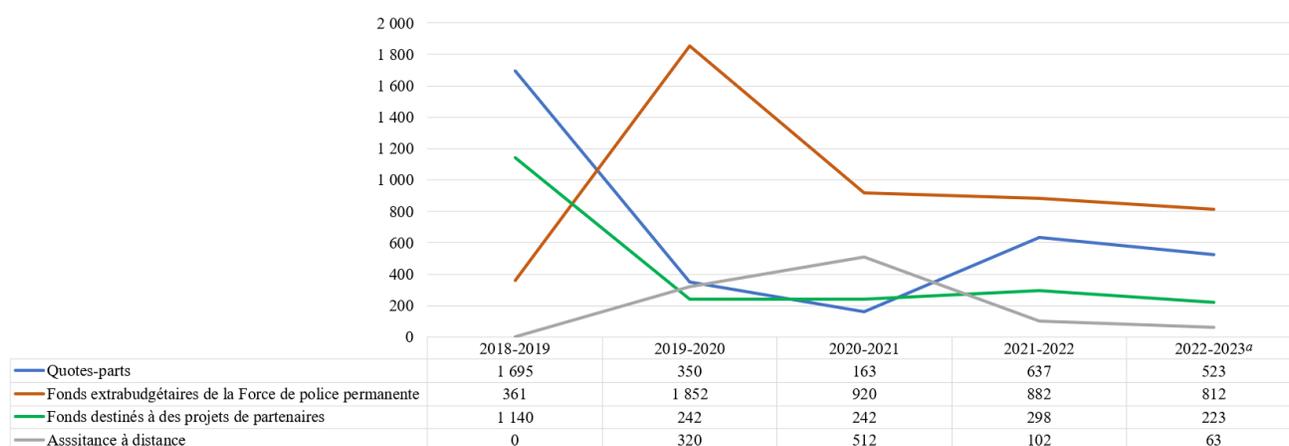
56. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 sont indiquées à la section IV du projet de budget (A/77/741). **Compte tenu des observations et recommandations qu'il a formulées dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés soient réduits de 307 100 dollars et ramenés de 66 284 600 dollars à 65 977 500 dollars. Il recommande également que le montant susmentionné soit réparti entre les budgets des opérations de maintien de la paix en activité en vue d'assurer le financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024.**

Annexe

Déploiement sur le terrain de la Force de police permanente et du Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires

Figure I

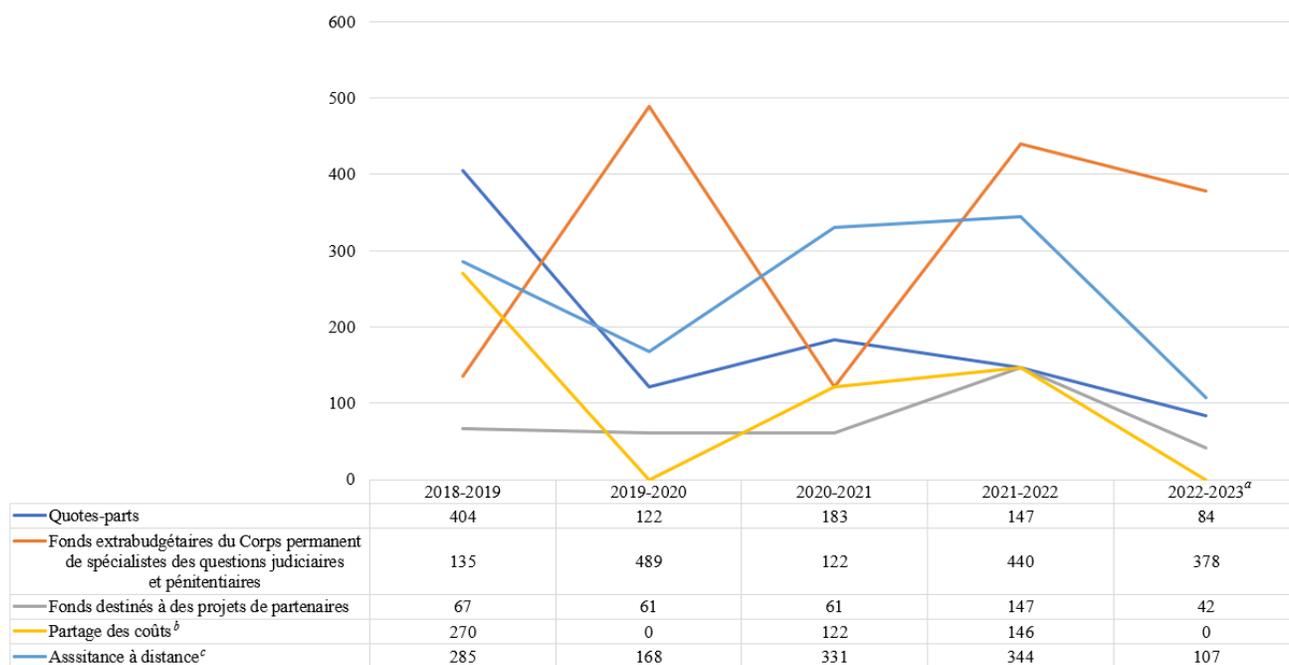
Jours de déploiement de la Force de police permanente par source de financement (2018-2023)



^a Du 1^{er} juillet 2022 au 28 février 2023.

Figure II

Jours de déploiement du Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires par source de financement (2018-2023)



^a Du 1^{er} juillet 2022 au 28 février 2023.

^b Entre quotes-parts hors budget ordinaire, ressources extrabudgétaires et/ou fonds destinés à des projets.

^c Le nombre de jours consacrés à la fourniture d'une assistance à distance est donné à titre indicatif, ceux-ci n'ayant entraîné aucun coût de déploiement.